

DOSSIER D'INSCRIPTION 2026/2027

PARIS DANCE SCHOOL

Remplissez le formulaire ci-dessous pour vous inscrire à l'adhésion



DISCIPLINES

Hip Hop - Modern'Jazz - Bboying - Classique - Afrobeat - Street Jazz

Début des cours 14 septembre 2026 au 20 juin 2027

Nom/Prénom :

Adresse :

E-Mail : Tél :

Âge : Participe spectacle 2027 ☐ Oui ☐ Non ☐

J J M M A A

RESPONSABLE - PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'ACCIDENT

Nom/Prénom :

Adresse :

E-Mail : Tél :

PHOTO

TARIFS

- ☐ 1h00/semaine 500€ + 20€ adhésion = 520€
- ☐ 2h00/semaine 730€ + 20€ adhésion = 750€

Possibilité de payer en trois fois/chèque

- ☐ 1 cours (3 x 173€)
- ☐ 2 cours (3 x 250€)

DATES CHÈQUES à l'ordre de l'association LA RUE EST À NOUS

18 septembre 2026 | 04 décembre 2026

04 mars 2027

Costume spectacle : 40€ chèque seul

Signature

DOSSIER COMPLET A ENVOYER PAR
LA POSTE À : PARIS DANCE SCHOOL
4, RUE BAUDIN 92300 LEVALLOIS-PERRET

■ PLANNING

PLANNING 2026 -2027

 L'ATELIER
10 rue du Cygne, 75001 PARIS

LUNDI

17h30-18h30 | Hip-Hop (7-10 ans) Niveau Débutant

MARDI

17h30-18h30 | Street Jazz à partir de 13 ans Tout Niveau

JEUDI

17h30-18h30 | Bboying / Breakdance (7-12 ans) Niveau Débutant

VENDREDI

17h30-18h30 | Hip-Hop (11 -13 ans) – Niveau Débutant III/Inter

18h30-19h30 | Hip-Hop Ados – Niveau Intermédiaire

PARIS DANCE SCHOOL

■ RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Par mesures d'hygiène, les chaussures de ville ou de sport ayant servi en extérieur même propres sont interdites, prévoir une deuxième paire de basket pour la danse. Seules les boissons sous emballage plastique sont autorisées dans la salle.

Pour le bien-être de tous chacun se doit de contribuer à maintenir la salle propre et avoir un comportement respectueux envers les autres.
L'inscription engage l'élève à être présent toute l'année dans les cours.
Le cours d'essai est de 20€.

Les professeurs sont seuls décisionnaires dans l'acceptation de l'enfant dans le cours choisi.

Le règlement total s'effectue lors de l'inscription, il n'est pas remboursable et comprend une adhésion de 20€ par enfant.

Afin de ne pas déranger le bon déroulement de la classe, les parents ne sont pas autorisés à assister aux cours, mais peuvent regarder de l'extérieur.

Dans l'enceinte de l'établissement, en dehors du cours de danse, l'enfant est sous la responsabilité du parent ou de l'adulte qui l'accompagne, ainsi que de ses affaires personnelles. PARIS DANCE SCHOOL décline toute responsabilité en cas de vol à l'intérieur de l'établissement.

Les cartes nominatives sont personnelles, ne sont utilisables que par leur propriétaire et doivent être présentées au début de chaque cours et ne sont en aucun cas remboursée.

PARIS DANCE SCHOOL

■ RÈGLEMENT INTÉRIEUR

TOUS COURS ENTAME NE SERA PAS REMBOURSE. Les cartes, forfaits ne sont pas remboursable, qu'elle que soit la raison, sauf si PARIS DANCE SCHOOL arrêtaient les cours.

La Direction peut exclure des cours, à la demande du professeur, toute personne ayant un comportement nuisible au bon fonctionnement des cours, et ce sans aucun remboursement.

PARIS DANCE SCHOOL ne peut être tenu pour responsable de tout préjudice corporel ou matériel causé ou subi par les élèves et accompagnateurs, pendant les cours, déplacements, etc... Il est donc préférable de prévoir une assurance personnelle pendant l'année.

Nous vous informons ne pas avoir souscrit d'assurance « individuelle accident », cette dernière reste de votre responsabilité.

La direction se réserve le droit d'apporter toute modification sur le déroulement du planning des cours ou d'annuler la programmation des activités, si le nombre de participants est insuffisant.

PARIS DANCE SCHOOL assure la responsabilité civile des adhérents, mais ne couvre pas le "risque individuel accident".

Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs.

Le lieu est interdit aux animaux, poussettes, trottinettes, Rollers, Valise à Roulette...

PARIS DANCE SCHOOL

■ RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Il est interdit de manger dans la salle de danse, seules les bouteilles d'eau sont autorisées.

Les cours sont accessibles aux niveaux Débutant, Débutant I, Débutant II, Moyen, Avancé et Professionnel.

Les parents ont obligation de rester au sein du studio jusqu'à la fin du cours quand c'est une nouvelle inscription, le temps que l'enfant s'adapte.

*Dans l'enceinte de l'établissement, en dehors du cours de danse, l'enfant est sous la responsabilité du parent ou de l'adulte qui l'accompagne, ainsi que de ses affaires personnelles.

PARIS DANCE SCHOOL décline toute responsabilité en cas de vol à l'intérieur de l'établissement.

J'accepte le règlement ci-dessous, reconnais en avoir pris connaissance et m'engage à le respecter.

Fait à :Le :

Signature :

« Lu et approuvé »